

*Les changements par rapport à 2022/2023 sont écrits en rouge.*

# Informations aux équipes

## Championnats suisses Juniors 2023/2024

Pour toutes les désignations fonctionnelles des individus, seule la forme féminine est utilisée dans ce texte par souci de simplicité. Toutefois, elles s'appliquent aux personnes de sexe masculin et féminin.

### **Avant-propos**

Les Championnats suisses juniors (CHSJ) sont des événements organisés par Swiss Volley (SV). Les CHSJ sont organisés par la Commission de la relève indoor (CRI). Lors de sa réunion du 15.05.2017, la CRI a confié au bureau SV (BSV) la mise en œuvre des CHSJ

Sur la base du Règlement de volleyball (RV) et des adaptations situationnelles du RV, le Bureau de Swiss Volley (BSV), en concertation avec la Commission de la relève indoor (CRI), publie la directive suivante pour la mise en œuvre des Championnats suisses juniors (CHSJ) de la saison 2023/2024.

Des adaptations du mode du CHSJ et de l'information aux équipes sont toujours possibles si la situation de la pandémie devait se dégrader pour la saison 2023/2024 et que d'autres mesures s'avéraient nécessaires.

Avec l'introduction du nouveau volleymanager, les processus doivent être redéfinis. L'outil de gestion des CHSJ ne sera développé qu'en l'automne, c'est pourquoi il ne sera pas clair qu'à court terme quels sont les processus des CHSJ. L'information aux équipes sera actualisée dès que possible et une deuxième version sera publiée et envoyée.

## Sommaire

1.	Mode .....	3
1.1	Règlements, directives & concepts de protection 2023/2024 .....	3
1.2	Règles du jeu .....	3
1.3	Scoring .....	3
2.	Dates.....	3
3.	Déroulement des CHSJ : Inscription Volleymanager & sur place .....	4
3.1	Inscription .....	5
3.2	Information avant le tournoi .....	5
3.3	Sur place 1 <sup>e</sup> et 2 <sup>e</sup> journée ainsi que Final Four M15/M16 – M23 + M13.....	5
3.4	Sur place SAR .....	6
3.5	Facture finale .....	6
4.	Coûts.....	7
4.1	1 <sup>ère</sup> et 2 <sup>ème</sup> journée des CHSJ (M15/M16 - M23) .....	7
4.2	Swiss Volley Final Four (M15/M16 - M23).....	7
4.3	CHS M13 et SAR .....	7
5.	Compétitions en général .....	8
5.1	Composition des équipes.....	8
5.2	Licences.....	8
5.3	Matériel .....	8
5.4	Technical Meeting.....	8
5.5	Jury de la compétition .....	9
5.6	Distinctions .....	9
5.7	Divers .....	9
6.	Médias et communication.....	10
6.1	Wording .....	10
6.2	Réseaux sociaux .....	10

## 1. Mode

Le mode des CHSJ sont publiées sur le site web de Swiss Volley:

<https://www.volleyball.ch/fr/volleyball/championnats/championnats-suisse-juniors/informations>

### 1.1 Règlements, directives & concepts de protection 2023/2024

Le Règlement de volleyball (RV) 2023/2024, y compris les directives du Comité central de Swiss Volley en raison de la pandémie de coronavirus et les concepts de protection de la SV dans leur version actuelle sont applicables.

- Le RV et les directives sont disponible sur ce [lien](#).
- Actuellement, aucun concept de protection n'est nécessaire, si cela devait changer, nous vous en informerions à nouveau.

### 1.2 Règles du jeu

Les règles officielles du volleyball, le RV 2023/2024 y compris les instructions du CC sont applicables.

### 1.3 Scoring

Conformément à l'article 32 du RV.

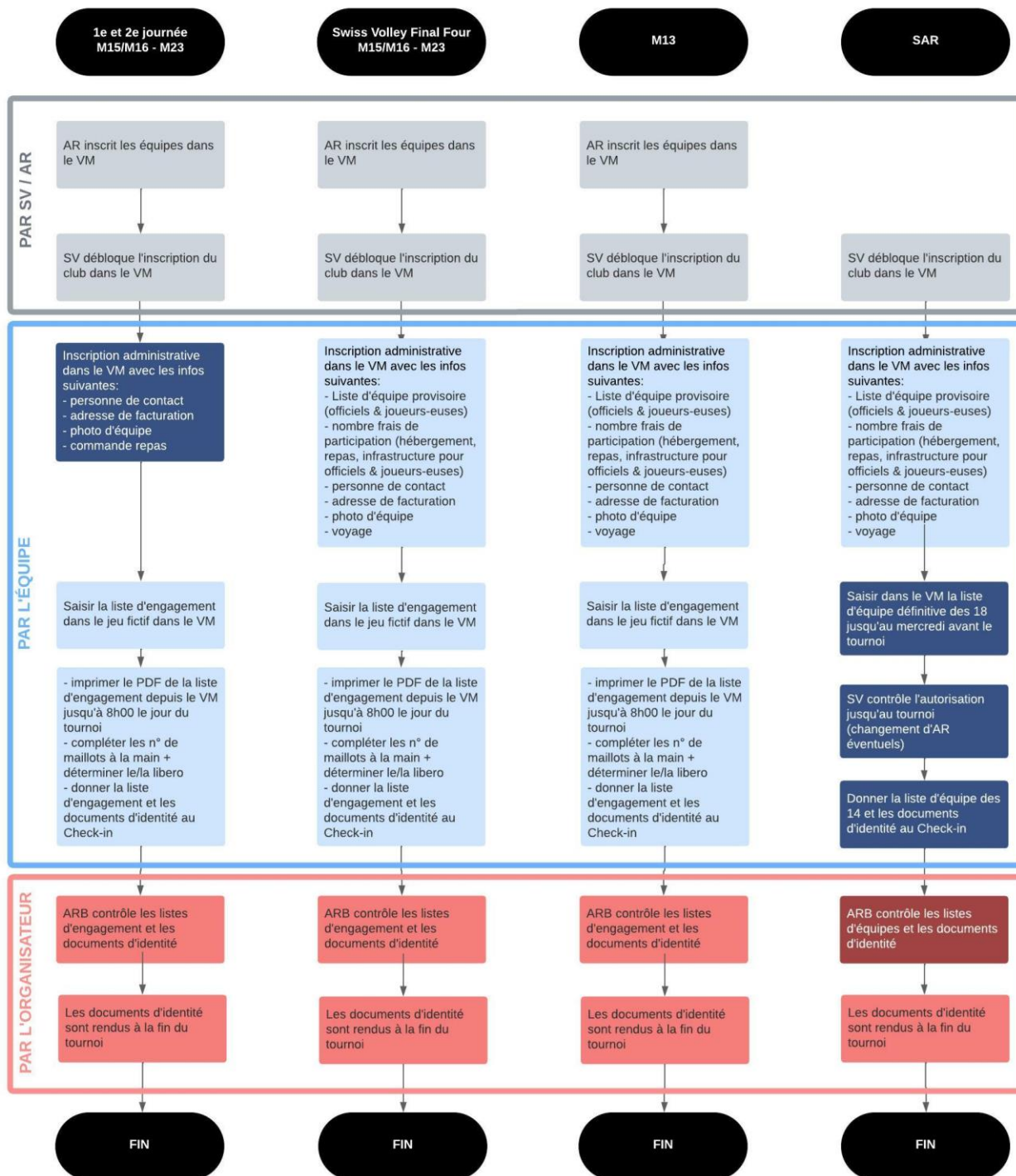
## 2. Dates

Les dates pour les CHSJ ont été fixées lors de la séance de la CRI en mai 2019 et sont publiées sur le [site internet](#) de SV.

Du point de vue du club, il est important de tenir compte de la date limite d'inscription des équipes (données administratives et liste des équipes) avant chaque phase des CHSJ:

### 3. Déroulement des CHSJ : Inscription Volleymanager & sur place

SV = Swiss Volley  
ARB = arbitre  
AR = Association régionale  
VM = Volleymanager



### 3.1 Inscription

- Swiss Volley débloque les inscriptions pour les associations régionales. Elles inscrivent les équipes qualifiées.
- Une fois les équipes participantes annoncées, Swiss Volley désigne les organisateurs et les saisit dans le Volleymanager en tant qu'organisateur. Dès que ces indications sont définitives, Swiss Volley active l'inscription dans le Volleymanager pour l'admin du club.
- Le club remplit toutes les données requises, les saisies peuvent être enregistrées temporairement. Dès que les données sont définitives, veuillez confirmer définitivement. Les données ne peuvent plus être corrigées après la date de clôture des inscriptions et/ou après la confirmation définitive!
- Liste des équipes : Lors du déroulement, une distinction est faite entre la 1ère et la 2ème journée des CHSJ, les SAR-SM et les tournois du week-end (Final Four + M13) :
  - 1er et 2ème journée (M15/M16 - M23) : Seule la liste d'engagement saisie lors de la première partie du CHSJ fait foi (plus d'informations sous 3.3).
  - Swiss Volley Final Four (M15/M16-M23) + M13 : le club remet une liste d'équipe provisoire en même temps que l'inscription administrative. Celle-ci est nécessaire à des fins de communication (programme, site internet, etc.), c'est pourquoi elle peut contenir jusqu'à 18 joueurs/joueuses (exception : M15 maximum 16 joueurs/joueuses et M13 maximum 12 joueurs/joueuses), les coaches et le reste du staff (physio, médecin). Les joueurs/joueuses et les coaches définitifs sont ensuite saisis dans la liste d'engagement comme lors de la 1ère et de la 2ème journée des CHSJ.
  - SAR : comme le CHS SAR est un regroupement de l'association régionale et non un club à part entière, la liste d'engagement ne peut pas être utilisée. C'est pourquoi la liste d'équipe qui peut être saisie dans le domaine CHS de la relève du Volleymanager y sera valable.
- **Frais de participation : lors de tous les tournois du week-end (M13, SAR, Final Four), chaque participant qui participe officiellement au tournoi (coach, assistants coachs, autre staff ainsi que joueurs/joueuses) paie des frais de participation (lors du 1er et du 2e jour, ces contributions sont facturées par équipe). Afin que les organisateurs du tournoi puissent planifier les ressources, l'équipe doit indiquer dès l'inscription administrative le nombre définitif de personnes, qui sera ensuite pris en compte pour la facturation des frais de participation. Aucune contribution ne sera remboursée si le nombre de personnes sur place est inférieur à celui indiqué lors de l'inscription administrative. Il n'est pas non plus possible de rajouter des personnes sur place. Exemple :**
  - **Inscription administrative payée pour 15 personnes**
  - **16 personnes se présentent sur place (13 joueurs/joueuses et 3 officiels), alors soit un joueur/joueuse ne peut pas participer, soit un officiel ne peut pas s'asseoir sur le banc.**
- Une équipe qui participe à la 1ère journée des CHSJ s'inscrit déjà jusqu'au Swiss Volley Final Four, même si les données de l'équipe doivent être confirmées séparément pour chaque date ultérieure. Si une équipe se retire à n'importe quel moment après cette première inscription, une amende de CHF 1'000.00 sera prononcée (RV, VIII.15 catalogue des amendes).

### 3.2 Information avant le tournoi

- La plateforme de communication primaire est le site internet de Swiss Volley. Le plan des matchs y sera mis en ligne avant le CHS.
- Dans le cas de tournois, l'organisateur enverra toutes les informations nécessaires aux participants avant le début du tournoi.

### 3.3 Sur place 1<sup>e</sup> et 2<sup>e</sup> journée ainsi que Final Four M15/M16 – M23 + M13

- Pour la saison **2023/2024**, il n'est pas encore possible de créer des tournois dans le Volleymanager. C'est pourquoi un match fictif sera créé pour chaque CHSJ, qui débutera à 08h00. Les responsables d'équipe peuvent ainsi adapter la liste d'engagement jusqu'à 8h00 du matin le premier jour du tournoi. Celle-ci est alors valable pour toute la journée, respectivement pour tout le week-end.

- Le/la responsable d'équipe imprime le PDF des listes d'engagements et le remet au check-in avec les pièces d'identité officielles ou une copie de celles-ci. Le/la responsable d'équipe doit compléter les numéros de maillot à la main sur la liste d'engagement. La liste d'engagement est valable pour toute la journée et ne peut pas être modifiée (y compris les numéros des joueurs/joueuses). La position de capitaine et de libero peut être fixée AVANT chaque match (avant le tirage au sort). Voir également à ce sujet le règlement Libero, RV art. 75a.
- **Le/la chef-arbitre (l'organisateur pour les M13) identifie les joueurs/joueuses à l'aide des pièces d'identité officielles ou de copies et les compare avec la liste d'engagement. La liste d'engagement est ensuite apportées aux marqueurs/marqueuses, qui inscrivent les numéros de maillot sur la feuille de match.**
- Si, en raison d'une absence de dernière minute dans l'équipe, il y a un changement sur la liste d'engagement, le chef des arbitres le mentionnera sur la liste d'engagement. Toute différence entre la liste d'engagement imprimée et la liste d'engagement dans le VolleyManager entraîne une sanction selon le RV, tout comme si l'arbitre doit adapter la liste d'engagement après le match (supprimer ou ajouter des personnes).
- Si l'équipe n'apporte pas la liste des engagements imprimée, cela a pour conséquence une amende de CHF 100.00 pour non-respect des délais conformément au règlement de volleyball, annexe 15.
- Le head coach signe le code de conduite sur place ou remet le code de conduite imprimé et signé au check-in (téléchargement [ici](#)).

#### En général

- En cas de non-respect des règles, une équipe peut être disqualifiée ou un joueur/une joueuse pourrait ne pas être autorisé-e à jouer.
- Les cartes d'identité officielles ou les copies sont conservées pendant le tournoi et remises à l'équipe à la fin.

#### 3.4 Sur place SAR

- Comme écrit au paragraphe 3.1, la liste d'engagement ne peut pas être utilisée, car le CHS SAR est un regroupement de l'association régionale et non un club à part entière. Le déroulement sur place est en conséquence comme par le passé :
- L'organisateur imprime toutes les listes d'équipes et les met à disposition du head coach lors du Check-in.
- Lors du check-in, le head coach doit éventuellement réduire le cadre à 14 joueurs/joueuses et remettre les documents d'identité officielles ou les copies. Il n'est pas permis d'ajouter des joueurs/joueuses sur place à la liste d'équipe !
- La liste d'engagement est valable pour toute la journée et ne peut pas être modifiée (y compris les numéros des joueurs/joueuses). La position de capitaine et de libero peut être déterminée AVANT chaque match (avant le tirage au sort). Voir également à ce sujet le règlement Libero, RV art. 75a. En cas de non-respect des règles, une équipe peut être disqualifiée ou un joueur/une joueuse peut ne pas être autorisé(e) à jouer.
- Le/la chef-arbitre identifie les joueurs/joueuses à l'aide des pièces d'identité officielles ou de copies et les compare avec la liste d'engagement. La liste d'engagement est ensuite apportées aux marqueurs/marqueuses, qui inscrivent les numéros de maillot sur la feuille de match.
- Le head coach signe le code de conduite sur place ou remet le code de conduite imprimé et signé au check-in (téléchargement [ici](#)).

#### En général

- En cas de non-respect des règles, une équipe peut être disqualifiée ou un joueur/une joueuse pourrait ne pas être autorisé-e à jouer.
- Les cartes d'identité officielles ou les copies sont conservées pendant le tournoi et remises à l'équipe à la fin.

#### 3.5 Facture finale

- L'organisateur envoie un décompte détaillé avec les frais des arbitres et les coûts des éventuels dégâts au plus tard 14 jours après le tournoi.
- L'organisateur verse le montant restant dans les 21 jours après le tournoi.

## 4. Coûts

### 4.1 1<sup>ère</sup> et 2<sup>ème</sup> journée des CHSJ (M15/M16 - M23)

En plus des coûts du trajet, des repas et d'un éventuel hébergement du samedi au dimanche, les équipes doivent s'attendre aux coûts suivants (selon RV, VIII annexes, point 11) :

- Frais de caution de CHF 500.00 à payer à l'avance. Ceux-ci seront utilisés pour les frais d'arbitrage ainsi que pour les éventuels dégâts ou vandalisme. Le reste de la caution sera remboursé par l'organisateur avec le décompte final dans les 21 jours le tournoi.
- Frais de participation (frais d'infrastructure) d'une valeur de CHF 100.00 à CHF 150.00 par équipe.
- Frais d'arbitrage pour le tournoi (CHF 190.00 à 250.00 pour la 2e journée).
- Si une équipe quitte le CHSJ avant la fin (avant la cérémonie de clôture), une amende de CHF 350.00 pour mauvais comportement lui sera imposée. Cette amende est retenue sur la caution et revient à l'organisateur.

### 4.2 Swiss Volley Final Four (M15/M16 - M23)

En plus des coûts du trajet, des repas et d'un éventuel hébergement du vendredi au samedi, les équipes doivent s'attendre aux coûts suivants (selon RV, VIII annexes, point 11):

- Frais de caution de CHF 500.00 à payer à l'avance. Ceux-ci seront utilisés pour les frais d'arbitrage ainsi que pour les éventuels dégâts ou vandalisme. Le reste de la caution sera remboursé par l'organisateur avec le décompte final dans les 21 jours le tournoi.
- Frais de participation (y compris frais d'infrastructure, nuitée sa-di à Neuchâtel ou environs dans un hôtel 3\* min., 3 repas et un petit-déjeuner) d'une valeur de CHF 150.00 par personne (joueur-euses, officiel-les).

**Remarque: Le 06.10.2020, la CRI a décidé que le package d'hébergement serait à nouveau obligatoire pour toutes les équipes! Toutes les équipes participantes sont logées et restaurées par l'organisateur afin de pouvoir garantir le bon déroulement du Final Four. Veuillez en tenir compte dans vos calculs !**

- Frais d'arbitrage pour le tournoi (env. CHF 200.00 à CHF 230.00 par tournoi)
- Si une équipe quitte le CHSJ avant la fin (avant la cérémonie de clôture) ou arrive en retard (après la cérémonie d'ouverture), une amende de CHF 350.00 pour mauvais comportement lui sera imposée. Cette amende est retenue sur la caution et revient à l'organisateur.
- La cérémonie d'ouverture obligatoire aura lieu le samedi à 11h30 et la cérémonie de clôture – s'il n'y a pas de retard – finira à environ 19h00. Les équipes ont à leur disposition une salle d'entraînement le samedi et le dimanche (même avant la cérémonie d'ouverture) avant et/ou après leurs matchs de demi-finale et de finale – à coordonner avec les autres équipes.

### 4.3 CHS M13 et SAR

En plus des coûts du trajet, des repas et d'un éventuel hébergement du vendredi au samedi, les équipes doivent s'attendre aux coûts suivants (selon RV, VIII annexes, point 11) :

- Frais de caution de CHF 500.00 à payer à l'avance. Ceux-ci seront utilisés pour les frais d'arbitrage ainsi que pour les éventuels dégâts ou vandalisme. Le reste de la caution sera remboursé par l'organisateur avec le décompte final dans les 21 jours le tournoi.
- Frais d'infrastructure de CHF 40.00 par personne (joueur:euses, officiel:les).
- Les frais d'hébergement et les repas ne sont pas compris. L'organisateur fait une proposition de menus facultative aux équipes.
- Si une équipe quitte le CHSJ avant la fin (avant la cérémonie de clôture), une amende de CHF 350.00 pour mauvais comportement lui sera imposée. Cette amende est retenue sur la caution et revient à l'organisateur.

## 5. Compétitions en général

### 5.1 Composition des équipes

- Une équipe M15 est composée de maximum 17 personnes: 12 joueur-euse-s et 5 officiel-le-s (p.ex. 1 Head Coach, 2 coach assistant, physio et médecin).
- Une équipe SAR, M16, M17/M18, M19/M20 et M23 est composée de maximum 19 personnes: 14 joueur-euse-s et 5 officiel-le-s (p.ex. 1 Head Coach, 2 coach assistant, physio et médecin). Tenir compte de la règle du libéro, art. 75a du RV.
- Une équipe M13 est composée de maximum 10 personnes: 8 joueur-euse-s et 2 officiel-le-s. L'entraîneuse n'a pas besoin de licence (RV Art. 214).

Les joueur-euse-s blessé-es peuvent être pris en compte dans le contingent de l'équipe si le nombre de personnes maximal n'est pas atteint. Les parents/famille/connaissance ne peuvent pas être pris en compte dans le contingent de l'équipe, même si le nombre maximal de personnes n'a pas été atteint. L'organisateur n'est pas responsable de l'hébergement et des repas de ces personnes.

### 5.2 Licences

Les licences suivantes sont autorisées :

- **CHS SAR:** LLC, LLJ, LLR, LLN, LDN, LDR selon le RV art. 38/39
- **CHS M13:** Les joueur-euse-s doivent avoir au minimum une licence mini M13. L'entraîneur n'a pas besoin de licence (RV art. 230)
- **CHS M15/M16:** LLC, LLJ, LLR, LLN, LDN, LDR selon le RV art. 38/39
- **CHS M17/M18 – M23:** LLJ, LLR, LLN, LDN, LDR selon le RV art. 38/39

Règles selon le RV:

- En cas de violation des règles, une équipe peut également être disqualifiée rétroactivement.
- **RV art. 43, al. 3: Pour les rencontres du championnat suisse de la relève ou autres compétitions nationales, trois doubles licences au maximum sont autorisées dans le deuxième club, à l'exception des matchs du championnat suisse de la relève féminine, dans lesquels les doubles licences dans le deuxième club ne sont pas autorisées.**
- RV art. 14, al. 2: Les joueur-euse-s transféré-es en ligue nationale (1e ligue-NLA) (E sur la licence) sont autorisé-es à jouer uniquement s'elles ont le statut JFL (JFL sur licence)

### 5.3 Matériel

- CHS M15/M16-M23: Les balles de match et balles d'échauffement sont mises à disposition par l'organisateur/équipe à domicile.
- CHS SAR, M13: L'organisateur met à disposition les balles de match. Les balles d'échauffement sont amenées par les équipes.

### 5.4 Technical Meeting

La participation au Technical Meeting est obligatoire pour toutes les équipes. Le contenu du Technical Meeting est le suivant:

- Présentation de la responsable de la salle, de la chef des arbitres et des entraîneurs
- Explications concernant le mode du tournoi (déroulement et plan du tournoi)
- Explications concernant le protocole des matchs (horaires d'échauffement sur le terrain, zones Warm Up, ...)
- Règles spéciales éventuelles (femmes M15)
- Formation d'un jury de compétition (voir point 5.5)
- Autres informations (repas, etc.)



## 5.5 Jury de la compétition

Le jury de compétition, composé de la cheffe des arbitres (M13 membre du CO à la place de la cheffe des arbitres) et deux autres personnes qui font parties d'associations régionales différentes, décide immédiatement et définitivement en cas de protêt, confusion et litige. *Remarque: Après le tournoi, plus aucun recours n'est possible !*

## 5.6 Distinctions

- Dans les catégories M15/M16-M23, les MVP ne sont élus que lors du Swiss Volley Final Four. Le choix des MVP est effectué par SV.
- Dans la catégorie SAR, un MVP par sexe est élu. SV désigne les MVP.
- Dans les catégories M13, la meilleure équipe-arbitre sera élue. Cette élection se fait par les équipes participantes durant le tournoi.
- Chaque organisateur a le droit de distribuer des distinctions supplémentaires – à discuter au préalable avec SV.

## 5.7 Divers

- **Note sur les règles du championnat M16 garçons:** Comme les règles ne traitent pas spécifiquement de M16, les règles officielles de la FIVB s'appliquent, c'est-à-dire aucune restriction concernant la permutation, etc.
- **Règle M13:** On joue avec un ballon plus léger. Swiss Volley communiquera les modèles autorisés à une date ultérieure.
- **Numéros de maillots :**
  - Les équipes M13 doivent jouer avec des maillots uniformes avec numéros.
  - M13, SAR, M15/U16 - M23: Les numéros de 1 à 99 sont autorisés dans toutes les LJ et dans tous les matchs du championnat suisse de la relève
- **Discipline :**
  - Uniquement les officiel-le-s ont le droit d'entrer sur la surface du tournoi.
  - Les règles officielles de la FIVB s'appliquent. Cinq personnes au maximum peuvent prendre place sur le banc des entraîneurs, conformément aux règles officielles de volleyball:
    - personnel d'entraînement (licencié): un entraîneur et deux assistants d'entraîneur au maximum
    - personnel médical (non licencié): une physiothérapeute et un médecin.
  - Pendant le match, seule le head coach est autorisée à se tenir debout, toutes les autres personnes doivent être assises sur le banc.

## 6. Médias et communication

Comme chaque année, SV ainsi que les organisateurs essayeront d'informer et de faire parler un maximum des tournois, et en particulier du Swiss Volley Final Four. SV est cependant dépendant de l'aide des clubs participants. Aidez-nous donc – faites parler de votre participation aux CHSJ et de l'évènement en lui-même dans les médias!

### 6.1 Wording

Le terme correct du tournoi final est «**Swiss Volley Final 4**» et doit être utilisé avec l'article «le». Veuillez s'il vous plaît utiliser ces termes sur vos canaux d'information.

### 6.2 Réseaux sociaux

Informez et activez votre communauté! Motivez vos joueurs participants à participer à la communication et à poster sur les réseaux sociaux. Aimez et partagez les meilleures publications sur tous vos réseaux.

Swiss Volley est actif sur Facebook (@volleyball.ch), Instagram (swiss.volley) et YouTube (Swiss Volley). Veuillez marquer Swiss Volley sur toutes les publications possibles.

Les Hashtags suivants doivent être utilisés : #SwissVolley, #volleyfinal4, #volleyball